

REUNION DU MARDI 1^{er} FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux le 1^{er} février à 14 heures dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, , M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Margaux DELETRE, Mme Valérie KUMM, Mme Guislaine SIRE, Mme Nathalie TEMMERMANN.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme TEMMERMMANN pour Mme BENEDINI-POLLEUX, Mme KUMM pour M. BOULOGNE, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme SIRE pour M. BIHET.

22.1.1 - SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure.

L'Assemblée prend acte de la présentation du onzième rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

22.1.3 - PILOTAGE ET MOYENS (MISSION 1 ET 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, et Mme Christelle HIVER, rapporteures, conclusions adoptées.

Tout en notant des points très intéressants dans ce rapport, M. TONOLLI considère l'objectif de stabilisation de la masse salariale très discutable. C'est la raison pour laquelle, le groupe « Avenir Solidaire et Durable » s'abstient.

M. FAUVET salue les efforts consentis sur un certain nombre de points mais appelle l'attention sur la stabilisation de la masse salariale qui ne peut que susciter des craintes au regard de l'augmentation de l'inflation qui va impacter les agents. Par ailleurs, il alerte sur la situation précaire des nouveaux recrutements annoncés mais déclare avoir entendu M. le Président au sujet des garanties apportées à travers la mise en place du tutorat des personnes recrutées. Il regrette, par ailleurs, qu'un effort supplémentaire n'ait pas été inscrit sur le budget participatif. Enfin, il félicite et remercie les services pour la qualité des documents produits en 1^{ère} commission dans le cadre de la présentation du processus de certification et pour la rapidité et la technicité des réponses apportées lors des travaux.

M. STOTER note le caractère structurant du rapport « pilotage et moyens » présenté et souligne, suite aux travaux suivis en 1^{ère} commission sur la certification, l'existence de bonnes pratiques au sein de la collectivité ; il exprime sa déception face au budget consacré au budget participatif lequel, selon lui, aurait mérité une dépense un peu plus importante au regard de la précédente expérience concluante ; sur le volet des ressources humaines, il se félicite de constater le large accueil que va réserver la collectivité aux apprentis dans les métiers diversifiés qui y sont présents mais s'interroge sur l'absence de création de « vrais » postes qui semblent pourtant nécessaires au moment où la majorité exprime la volonté d'« aller vers ». Enfin, il note les signaux positifs envoyés en matière d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et de l'action sociale. Il exprime son vote en faveur du rapport présenté.

M. BEUVAIN indique qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Mme de WAZIERS associant Mme HIVER, remercie ses collègues de la 1^{ère} commission de reconnaître le travail accompli par les services et salue les débats constructifs qui s'y sont tenus.

M. le Président apporte quelques précisions sur les propos précédemment tenus. Concernant le budget participatif, il souligne que l'augmentation du montant actuellement alloué n'est aucunement exclue et que ce montant pourra donc être réexaminé par l'assemblée en tant que de besoin ; s'agissant des ressources humaines, il indique que sur la durée du mandat le départ en retraite d'environ trois cent collaborateurs est prévu ce qui permettra d'examiner les évolutions nécessaires dans l'affectation des moyens humains en fonctions des besoins qui seront constatés ; illustrant la volonté d'« aller vers », il rappelle qu'environ dix mille visites annuelles au domicile des familles sont réalisées par les travailleurs sociaux du Département et que deux postes ont été créés pour l'accueil inconditionnel dans les quartiers fragiles. M. le Président exprime ses remerciements pour les propos tenus à l'adresse des agents du département pour lesquels une juste reconnaissance est prévue avec un budget de 2,8 millions d'euros au titre de la revalorisation des rémunérations.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme DELETRE pour Mme de WAZIERS.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions des rapporteuses sont adoptées à l'unanimité, les groupes « La Gauche démocrate Républicaine » et « Avenir Solidaire et Durable » s'abstenant.

22.1.4 – MANDAT SPECIAL – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, M. le Président ne prenant pas part au vote.

22.1.5 – BUDGET ANNEXE – ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL (MISSION 1) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président se réjouit des efforts de la collectivité au bénéfice des deux mille neuf cent agents départementaux.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.6 - SECURITE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER appelle de ses vœux la réalisation concrète des travaux prévus dans les casernes tout en considérant que la répartition des financements par tiers entre le SDIS, le Département et les communes a ralenti la sortie de terre des casernes ; il espère donc que les crédits soient effectivement ouverts pour réhabiliter ou reconstruire ces dernières sur tout le territoire. Il se réjouit, par ailleurs, de la baisse du budget consacré au fonctionnement du laboratoire départemental, signe, selon lui, qu'il bénéficie d'autres recettes de fonctionnement en rapport avec l'accroissement de son activité pendant la période de la covid ; il indique que le groupe « Somme en commun » votera ce rapport.

M. le Président partage l'impatience exprimée par M. STOTER s'agissant de la construction des casernes mais se réjouit, toutefois, de la finalisation récente des programmes pour Conty et Saint-Valery-sur-Somme ; il souligne le caractère complexe des opérations de construction et l'augmentation, en cours de procédure, des prix des travaux qui nécessite que les communes concernées, qui participent au financement, soient à nouveau saisies, ce qui retarde d'autant la réalisation effective des programmes. Il remarque que le même constat peut être fait concernant la construction d'un collège dont les différentes opérations peuvent durer environ sept années.

A l'instar du vote favorable exprimé par le groupe « la Gauche Démocrate Républicaine » au cours des six budgets primitifs précédents en faveur du rapport « sécurité », M. BEUVAIN indique que son groupe votera une nouvelle fois pour ledit rapport.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.7 – DESIGNATIONS – M. Frédéric DEMULE, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.1.8 - PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la Société Immobilière Picarde.

22.2.1 - ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

Mme QUIQUEMPOIS souligne que les budgets sont demeurés identiques concernant les structures d'accueil, la médiation ou l'accompagnement familial ce qui, selon elle, ne favorise pas la prévention ; le groupe sera donc vigilant sur les possibles abondements qui semblent être envisageables au terme des discussions qui ont eu lieu au sein de la 2^{ème} commission ; elle sollicite également le renforcement des moyens en direction de l'aide à domicile ; elle évoque la mise en place d'une Maison des Adolescents itinérante qui pourrait aller à la rencontre des jeunes dans les secteurs pauvres en accompagnement ; elle interroge, par ailleurs, sur l'éventualité d'une augmentation de l'allocation jeune majeur d'un montant actuel de 570 € ; sur le sujet des mineurs isolés, elle déclare porter la voix de certains d'entre eux, hébergés en appartement, qui expriment le souhait d'être accueillis au sein de structures afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement ; enfin, Mme QUIQUEMPOIS sollicite le recrutement d'éducateurs pour renforcer l'accompagnement des jeunes.

M. JARDE rappelle que l'effort financier inscrit au budget 2022 est important avec un million d'euros supplémentaire pour l'aide éducative à domicile et que cet effort sera évalué afin de l'adapter en fonction des besoins qui seront mis en lumière.

M. le Président indique, tout d'abord, que les juges des enfants seront bientôt rencontrés. Revenant, ensuite, sur le montant de l'allocation au bénéfice des jeunes majeurs, il rappelle qu'en 2021 il est passé de 513 € à 570 € par mois mais qu'il n'est pas exclu d'examiner l'éventualité d'une nouvelle augmentation au regard de l'évolution de l'inflation qui sera constatée d'ici le budget supplémentaire. Concernant les jeunes majeurs, M. le Président précise que 22% d'entre eux sont confiés à des familles d'accueil et que 13% sont présents dans les maisons à caractère social, la volonté étant de les accompagner vers l'autonomie.

M. FAUVET souligne les efforts réalisés dans le domaine de l'enfance en danger mais considère qu'il est nécessaire de mesurer le résultat du suivi éducatif des enfants concernés par les dispositifs ; il alerte également sur le suivi en pointillé des mineurs en milieu ouvert qui s'explique, selon lui, par les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions par les référents ASE qui ont un nombre trop important de mineurs à accompagner. Il souligne, en outre, l'insuffisance des dispositifs de soutien dans le domaine de la petite enfance et sollicite notamment le renforcement de l'accompagnement des crèches, halte-garderies et autres dispositifs.

M. le Président prend note des remarques de l'opposition sur le rapport examiné mais réaffirme que le budget de l'enfance a fait l'objet d'une augmentation importante à mettre notamment en lien avec la hausse du nombre d'enfants confiés au Département.

M. BEUVAIN souhaite partager une information communiquée ce jour par Mme AUGROS, directrice générale des services, information qui, selon lui, « tord le coup aux idées reçues » au sujet des mineurs non accompagnés décrits comme délinquants, puisqu'il est désormais démontré que ces derniers obtiennent un très haut niveau de formation et de réussite ce qui démontre corrélativement la qualité de l'accompagnement mis en œuvre par les Départements ; M. BEUVAIN souligne le caractère très précieux de l'information fournie par Mme AUGROS dont il convient, selon lui, de faire largement écho afin de faire taire les « ragots, méchancetés, insanités » qui sont véhiculés au sujet des mineurs non accompagnés.

M. le Président partage les propos de M. BEUVAIN et s'inscrit en faux contre les accusations de délinquance portées à l'encontre des mineurs non accompagnés qui font souvent preuve d'une remarquable volonté d'insertion. Il souligne, en outre, la volonté du Département d'accompagner les jeunes confiés à l'ASE en les orientant vers les métiers en tension.

Mme DARRAS salue les efforts contenus dans ce rapport mais déplore le manque d'assistants familiaux en raison des cas de covid, des maladies, ou des congés maternités, les remplacements n'étant pas assurés ; la situation est, selon elle, aggravée par le caractère peu attractif des salaires dans ce domaine.

M. le Président indique que les assistants familiaux du Département bénéficient d'un niveau de rémunération très satisfaisant en comparaison avec d'autres Départements à proximité, et précise que des recrutements ont été réalisés récemment sans grande difficulté ce qui témoigne du caractère attractif des rémunérations prévues pour un métier reconnu comme très difficile.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. JARDE, Mmes CARTON, DARRAS, EVRARD, FONGUEUSE, QUIQUEMPOIS ne prenant pas part au vote s'agissant de l'attribution de la dotation de fonctionnement au bénéfice du CDEF dans le cadre du renouvellement du CPOM.

22.2.2 - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

Préalablement à la présentation du rapport et des conclusions de la 2^{ème} commission, M. BOUCHY remercie les services qui ont œuvré à l'élaboration du PDI, les membres de cette dernière et les conseillers départementaux qui ont été associés.

M. STOTER rappelle que l'objectif de ce plan départemental est de renforcer le partenariat dans le domaine de l'insertion en conjuguant les efforts des différentes structures et en améliorant leur coopération pour faciliter l'insertion et ainsi aider au mieux ceux qui en ont le plus besoin. Il se félicite que ce dispositif soit soutenu par l'Europe.

M. BOUCHY souligne que malgré la complexité du sujet les avancées sont perceptibles.

M. SOMON insiste sur l'importance de l'insertion professionnelle et souhaite connaître les moyens mis en œuvre pour mobiliser les entreprises du département sur le sujet.

M. BOUCHY précise que de nombreuses rencontres sont organisées et programmées avec les entreprises ; par ailleurs, il souligne le rôle du bus pour l'emploi vers lequel ces dernières s'orientent et confirme que la communication vers les entreprises est l'une des actions centrales menées actuellement en faveur de l'insertion.

M. le Président ajoute qu'un agent est chargé des relations avec les entreprises, que des démarches de mécénat ont été mises en place et que les efforts méritent d'être accentués afin de renforcer l'implication des entreprises. Il rappelle que la valeur « travail » demeure la véritable garantie d'une insertion réussie, valeur qu'il convient de promouvoir, et invite les membres de l'assemblée à faire des propositions sur ce sujet.

Mme de WAZIERS précise que les clauses d'insertion sont intégrées dans tous les projets du Département et souligne que le Département est acteur d'une expérimentation à travers le Service Public pour l'Insertion et l'Emploi (SPIE) qui permet de créer le lien entre les partenaires.

M. BOUCHY évoque la démarche de mécénat social « Break Poverty », toujours en cours d'instruction par les services, et la tenue de différentes réunions dans le cadre de la mise en place de ce mécénat des entreprises.

M. STOTER interroge M. le Président sur la possibilité d'évaluer quantitativement et qualitativement la démarche d'accompagnement à travers notamment le bus pour l'emploi.

En réponse, M. le Président indique qu'une analyse a d'ores et déjà été menée et s'engage à en communiquer le résultat aux membres de l'assemblée afin qu'il puisse donner lieu à un débat avant une prochaine commission permanente.

M. BOUCHY précise qu'au 31 décembre 2021, le bus pour l'emploi a enregistré trois cent vingt-trois visites de particuliers en quête d'accompagnement, onze entreprises étant venues spontanément proposer des emplois ; il souligne qu'il faut développer la communication vers les quarante-huit communes dans lesquelles le bus de l'emploi s'arrête et rappelle l'existence de l'application « Somme en poche » .

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. TONOLLI pour Mme VAST.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.2.3 - INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DARRAS note que le rapport examiné contient des éléments intéressants mais fait état de plusieurs points négatifs, notamment l'arrêt de l'intervention de l'association Cyprès qui génère une charge de travail plus importante pour les travailleurs sociaux qui sont donc moins disponibles pour les rendez-vous. Au regard de ces points négatifs le groupe « Somme en commun » s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président indique qu'on enregistre une baisse de 15% des situations de surendettement au niveau national et que dans le Département de la Somme, le nombre de dossiers suit la même tendance. L'association Cyprès a suivi vingt-un dossiers en 2021, les agents du Département ayant, par ailleurs, pris en charge des dossiers, ce qui justifie la volonté actuelle de confier la gestion de la totalité de ces derniers aux 128 assistantes sociales en interne.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui est remis : M. LARCHER pour Mme HEROUART.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme en gauche », « La Gauche Démocrate Républicaine » et « Avenir Solidaire et Durable » s'abstenant.

22.2.4 - BUDGET ANNEXE - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

Préalablement à la présentation du rapport et des conclusions de la 2^{ème} commission, M. BOUCHY fait part à l'assemblée d'une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA dans le Département, qui est passé de 19 000 en septembre 2021 à 17 773 en décembre 2021.

Mme DARRAS regrette le caractère trop strict des critères d'accès au FSL malgré l'assouplissement de son règlement intérieur, critères qui ne permettent pas à certaines personnes d'en bénéficier et souligne que les aides financières pour les impayés d'énergie ou d'eau étant fondées sur le quotient familial, s'avèrent injustes. Elle précise donc que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme en gauche », « La Gauche Démocrate Républicaine » et « Avenir Solidaire et Durable » s'abstenant ; l'abstention de Mme KUMM est prise en compte.

22.2.5 - AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES (MISSION 5) –

Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

En préambule à la présentation du rapport et des conclusions de la 2^{ème} commission, Mme RAGUENEAU remercie la direction de l'autonomie pour l'accompagnement mis en place sur des sujets extrêmement techniques et les collègues de la 2^{ème} commission pour la qualité et la sérénité des échanges qui ont eu lieu.

Mme QUIQUEMPOIS souligne l'aspect positif global du rapport examiné mais appelle l'attention sur les thématiques croisées du handicap et de l'enfance dans la mesure où des enfants en situation de handicap sont en grande souffrance à l'école ce qui doit, selon elle, être pris en compte afin qu'une meilleure prise en charge soit organisée en lien avec l'ARS pour notamment le déploiement de plus de SESSAD ou d'ULIS.

Partageant les préoccupations de Mme QUIQUEMPOIS, M. le Président précise que cette problématique était abordée la veille avec Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, qui réunissait les ARS de France, réunion au cours de laquelle il a exprimé le souhait du Département de la Somme d'être porteur d'une expérimentation qui viserait à simplifier le système de création de structures adaptées à l'enfance en situation de handicap, en proposant à l'ARS de confier au Département un certain nombre de crédits ; il souligne également la réalité des difficultés rencontrées par les parents de ces enfants en situation de handicap pour trouver des structures adaptées et la complexité de la réglementation en la matière. A cet égard, il note que l'adoption en commission mixte paritaire de la loi 3DS (loi relative à la Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et à la Simplification) va permettre la mise en place plus large d'expérimentations sur ces sujets, lesquels seront à nouveau abordés lors de la venue à Amiens de Mme Cluzel avant la fin du mois de février.

M. le Président évoque une proposition d'expérimentation susceptible d'être menée dans le Département et qui permettrait d'accueillir les élèves en situation de handicap relevant du médico-social au sein des collèges dans lesquels 5 500 places sont disponibles, et de leur offrir une formation professionnalisante ; il s'agirait de créer un nouveau modèle afin d'éviter les situations brutales dans lesquelles se trouvent des élèves en situation de handicap qui ne sont pas en mesure de poursuivre une scolarité au sein des établissements scolaires en raison de l'accueil inadapté qu'ils subissent aujourd'hui. Par ailleurs, il souligne qu'il faut, en parallèle au développement de l'inclusion, augmenter l'offre d'accompagnement d'accueil des élèves handicapés. Au terme de la présentation de cette proposition d'expérimentation, M. le Président remercie Mme Augros pour son implication sur ce sujet.

M. STOTER souligne l'importance du budget consacré à l'autonomie et revient sur les points essentiels du rapport examiné tels que le maintien à domicile des personnes âgées qui doit être favorisé et les métiers en lien, qui doivent être mis en valeur, ce qui nécessite notamment une revalorisation des rémunérations mais aussi du barème kilométrique ; en ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées en établissement, il remarque que certains méritent d'être réhabilités en urgence et insiste sur la présence du Département aux côtés de l'ARS. Il précise que le groupe « Somme en commun » votera pour ce rapport.

Mme VAST exprime son insatisfaction à la lecture des mesures annoncées en matière de conditions de travail des travailleurs sociaux qui, selon elle, se limitent à prendre en compte l'avenant 43 issu du Ségur de la santé au terme duquel n'a été accordée qu'une augmentation de 200 à 250 € par mois, augmentation qui ne bénéficie dans les faits qu'aux auxiliaires de vie en fin de carrière, peu d'aides à domicile en obtenant en réalité le versement ; par ailleurs, elle rappelle que cette augmentation ne vise que le secteur associatif. Elle invite donc le Département à apporter son soutien à un secteur dans lequel des structures sont menacées de fermeture et réclame une action urgente sur les indemnités kilométriques.

M. le Président confirme que le Département compensera les augmentations liées à l'application de l'avenant 43 pour les SAAD relevant de la convention collective dédiée et considère que les craintes exprimées au sujet des structures menacées de fermeture sont infondées ; au sujet des indemnités kilométriques, il précise qu'une réflexion est en cours et qu'une première estimation de cette augmentation est déjà élaborée avec un coût pour le Département estimé à l'heure actuelle à 500 000 €. M. le Président souligne que les auxiliaires de vie qu'il a pu rencontrer récemment ont toutes reconnu une augmentation inédite de leur rémunération ; il ajoute que leur demande porte plutôt sur un allongement du temps des interventions par elles effectuées auprès des personnes âgées, problématique sur laquelle il convient de réfléchir afin que chaque intervention puisse passer d'une demi-heure à trois quarts d'heure minimum dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux aînés. M. le Président insiste sur la nécessité, dans le cadre de la conclusion des CPOM, d'obtenir la garantie de la part des associations qu'elles améliorent les conditions de travail de leurs salariés et évoque l'exemple des GEIC qui méritent d'être davantage soutenus. Enfin concernant les EHPAD, il précise que des projets de travaux sont en cours et se dit ouvert à toute proposition de nature à en faciliter la réalisation.

Mme de WAZIERS précise qu'elle ne prend pas part au vote sur ce rapport en raison de sa présence au sein d'EPISSOS.

M. SOMON souligne qu'à côté des moyens financiers qui sont indispensables, il y a également la nécessité de former les personnels qui oeuvrent au sein des EHPAD ; sur le

Séjour, il déplore qu'une partie des personnels qui font le même métier ne soit pas concernée par l'augmentation de rémunération et souligne donc le caractère inégalitaire de l'avenant 43 ; il salue, par ailleurs, les initiatives départementales dans le domaine social mais regrette que l'Etat ne donne pas plus de moyens aux collectivités.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président propose que l'examen du vœu relatif à la protection de l'enfance soit repoussé pour qu'il puisse éventuellement donner lieu à réécriture ; après échanges, l'examen dudit vœu est retardé.

22.3.1 - ENVIRONNEMENT (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER invite à accentuer la communication à l'adresse des ménages les plus modestes sur le soutien apporté par le Département dans le domaine de la conversion des véhicules au bioéthanol.

M. BEAUVARLET partage cet objectif de communication.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, MM. BEAUVARLET, BOHIN, STOTER, NOIRET, LARCHER, FAUVET, Mmes DELETRE, ERCAN, FONGUEUSE, LHOMME ne prenant pas part au vote de la participation financière du Département au bénéfice de l'AMEVA.

22.3.2 - AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN et Mme Brigitte LHOMME, rapporteurs, conclusions adoptées

M. FAUVET souligne qu'il est difficile de comprendre le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) et la répartition des compétences en ce domaine ; il sollicite une explication sur la hausse du soutien sur cette thématique.

M. le Président confirme le caractère complexe de l'ingénierie financière autour du PNR qui est indépendant de la démarche portée depuis quarante ans par le SMBSGLP ; il explique qu'il est, aujourd'hui, proposé à l'assemblée un soutien de 150 000 € à la démarche du PNR portée par la Région Hauts-de-France et considère que d'autres projets de PNR mériteraient de voir le jour dans notre département.

M. FAUVET souhaite prendre date sur les 2,5 millions d'euros prévus pour l'équipement de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) et souhaite que ce projet soit articulé avec les compétences du Département, notamment avec la bibliothèque départementale de la Somme, l'idée étant que l'importante réserve foncière du nord d'Amiens puisse bénéficier aux habitants du département.

M. le Président confirme que le projet BNF ne doit pas être appréhendé comme un lieu de stockage mais comme une véritable opportunité qui va amener environ cent-trente fonctionnaires d'Etat à travailler sur le territoire et accueillir aussi, vraisemblablement, le centre ressources presse ; il ajoute que ce projet va associer toutes les collectivités pour valoriser un quartier qui mérite toute l'attention, étant précisé que la phase préparatoire de ce projet va durer cinq à six ans, durée qui va permettre de réfléchir sur toutes les retombées envisageables.

M. BEUVAIN souhaite que la venue d'un équipement national dans un quartier en difficulté soit générateur de projets d'aménagement, d'urbanisme, de création de logements ; il souhaite également être associé au groupe de travail qui serait constitué pour l'implantation de l'équipement et considère que ce projet peut être une chance si les conditions de mise en œuvre sont réunies pour son accueil.

Mme DELETRE salue l'arrivée de la BNF à Amiens qui sera le quatrième site hors Paris ; elle souligne qu'un partenariat fort va se nouer entre Amiens, la Région Hauts-de-France et le Département et que le moment venu l'animation culturelle et sociale sera organisée autour de ce lieu.

M. JARDE souligne que le projet BNF représente une synergie avec l'université ce qui est très positif pour Amiens et pour le Département.

Abordant le sujet de la vidéo-protection, Mme ERCAN souhaite que le soutien aux communes sur ce point ne soit pas reconduit à la fin de l'année 2022, au motif que ces dispositifs, d'une part ne sont pas évalués, d'autre part ne sont pas vertueux en termes d'économie d'énergie ; elle considère en outre que la maintenance et l'entretien de ces caméras représentent un coût pour les communes qui ne les renouvelleront pas systématiquement.

M. le Président précise que la mise en place de vidéo-protection dans les communes n'entraîne pas une surveillance constante des habitants mais constitue un outil d'aide dans le cadre des enquêtes réalisées par les forces de l'ordre lors de la commission d'infractions qui peuvent ainsi ponctuellement avoir accès aux données enregistrées sur réquisition de

l'autorité judiciaire ; il confirme que le dispositif de soutien en la matière ne sera pas renouvelé au-delà de 2022.

Mme BENIDINI-POLLEUX se réjouit de voir s'éteindre le dispositif d'aide au développement de la vidéo-protection et rappelle que la sécurité dans les communes relève en premier lieu de la compétence de l'Etat.

Revenant sur l'aménagement et plus particulièrement sur la politique territoriale, M. STOTER relève que trente-cinq millions d'euros sont prévus pour les investissements des communes et de leurs groupements mais note que les contours de cette politique demeurent flous ce qui pourrait entraîner une non consommation des crédits ouverts ; par ailleurs, il appelle l'attention des membres de l'assemblée sur le fait qu'en matière d'aménagement numérique, et plus particulièrement de déploiement, le Département se situe aux environs de la cinquantième place au niveau national parmi les départements et les invite donc à adopter une politique d'accompagnement volontariste de l'aménagement numérique à l'heure où la crise sanitaire a démontré l'importance de mettre à disposition des habitants du département un excellent débit pour pouvoir travailler sur tout le territoire. Il conclut en indiquant que le groupe « Somme en commun » votera pour ce rapport.

M. le Président rappelle qu'en ce qui concerne la politique territoriale, il adopte une démarche de concertation avec les communes et d'incitation à faire, et les invite donc à exprimer des propositions sur les thématiques abordées.

M. BOHIN adresse ses remerciements aux services pour leurs contributions aux travaux de la 3^{ème} commission.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions des rapporteurs sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président renvoie le vote du vœu à la prochaine séance.

22.3.3 - VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, conclusions adoptées

M. TONOLLI salue, tout d'abord, le rapport indépendant consacré à Vallée de Somme, Vallée idéale. Il accueille favorablement l'action « un pont, une œuvre » mais alerte sur la nécessité de mettre en place une communication impeccable autour de ce projet dans la mesure où la réhabilitation, fin 2021, du pont de Petit-Laviers n'a quant à elle bénéficié d'aucune communication particulière ; il demande donc qu'une annonce soit faite en amont des futures actions. Par ailleurs, M. TONOLLI se réjouit de la remise en état du

bateau baliseur Somme II mais regrette que la composition du groupe de travail soit déjà arrêtée avec la présence prévue de trois élus de la majorité.

M. le Président reconnaît l'intérêt pour les élus de la côte, de la majorité comme de l'opposition, d'être présents dans le groupe de travail consacré au bateau baliseur Somme II ; il souligne que ce monument historique peut porter avec fierté l'image du Département. Il exprime, par ailleurs, la volonté de définir un véritable parcours artistique global et ambitieux le long du fleuve, englobant les ponts.

Mme DELETRE précise que l'objectif d'« un pont, une œuvre », est d'associer les habitants aux projets.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président informe l'assemblée qu'il quitte la salle et qu'il confie la présidence à Mme Christelle HIVER, 1^{ère} vice-présidente.

(La séance est suspendue à 18 heures 23 et reprise à 18 heures 24 sous la présidence de Mme Christelle HIVER, 1^{ère} vice-présidente du Conseil départemental).

22.4.1 - INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

(M. le Président rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence à 18 heures 27)

Au sujet des chaudières, M. STOTER se déclare sensible à l'effort de communication réalisé et à la qualité des documents explicatifs diffusés à l'adresse des usagers de la route. Il s'interroge, par ailleurs, sur le thème des chaussées productrices d'énergie qui n'est plus abordé et s'adressant à M. le Président sollicite des éclaircissements sur une déclaration faite à la presse quant à un futur débat qui serait envisagé avec les communes sur la question de la responsabilité des mille kilomètres de routes départementales les traversant.

M. le Président précise que le Département est compétent sur les 4 600 kilomètres de routes départementales et considère que, malgré les efforts fournis en ce domaine, toutes ne peuvent être entretenues au juste niveau exigé ; or, mille kilomètres de ces routes départementales traversent les communes, pour la sécurisation desquelles huit millions d'euros d'autorisations de programme sont ouverts sur les deux prochaines années. Les montants financiers en jeu peuvent justifier l'ouverture d'une discussion avec les maires sur la responsabilité de l'entretien et donc de la charge financière induite par l'entretien de ces

routes départementales à l'intérieur des communes. M. le Président évoque également le sujet des routes départementales de classe 3 ou 4 qui peuvent, pour certaines, avoir vocation à devenir des pistes cyclables. M. le Président estime que ces deux sujets pourront au cours de la mandature justifier l'ouverture d'un débat qui a déjà été abordé dans le passé avec la proposition qui avait alors été faite de l'instauration d'une soulte d'un montant de mille euros par kilomètres, ce qui s'avérerait, selon lui, très insuffisant.

M. STOTER rappelle que s'agissant des routes départementales de classe 3 et 4 la compétence a été transférée aux syndicats de voirie ou aux EPCI et que par conséquent, en cas d'ouverture du débat, il suggère de réunir toutes les parties prenantes.

Revenant sur le sujet des chaudières, il précise qu'à ce jour douze kilomètres de ces équipements ont été réalisés et qu'il est prévu d'en réaliser de vingt à trente kilomètres supplémentaires ; enfin, il souligne que si débat il peut y avoir au sujet des routes départementales sur le territoire des communes, la réflexion pourra porter sur la question du transfert de ces routes vers les communes mais aussi des routes communales vers le Département.

M. le Président insiste sur l'intérêt de mener cette réflexion eu égard aux soutiens apportés aux communes dans ce domaine.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DEMULE pour Mme RAGUENEAU, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, Mme ESTEBAN pour M. BEUVAIN, Mme VAST pour M. TONOLLI.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.4.2 - BATIMENTS (MISSIONS N° 2, 3, 8, 10, 12 ET 15) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

22.4.3 - BUDGET ANNEXE - PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Mme ERCAN interroge M. le Président sur l'absence d'information relative aux travaux projetés au 61 rue de la République.

M. le Président précise que lesdits travaux sont programmés et leur réalisation rapide sera assurée pour l'essentiel en régie.

M. LEFEUVRE interroge M. le Président sur le projet de caserne de la commune de Beaucamps-le-vieux.

M. le Président précise que le coût du projet initialement prévu est réévalué à la hausse, à l'instar d'autres casernes dont les enveloppes de réhabilitation ou de construction augmentent ; il indique que les élus concernés vont être informés de la situation s'agissant de la caserne de Beaucamps-le-vieux.

Mme de WAZIERS indique que les communes concernées ont d'ores et déjà approuvé par délibération leur taux de participation et souligne que l'augmentation annoncée constitue une difficulté importante.

M. BOHIN confirme que dans le canton de Conty, les communes concernées par le projet de nouvelle caserne ont voté leur participation financière en prévoyant expressément dans leur délibération qu'il s'agissait d'une participation maximale.

M. le Président appelle l'attention sur le fait que si les communes ne prennent pas en charge la hausse annoncée, le coût supplémentaire sera supporté par le SDIS et donc in fine par le Conseil départemental.

M. STOTER souligne que la question de la hausse peut être posée également au niveau des communautés de communes qui ont pris une part dans le financement initialement annoncé.

M. BOHIN évoque la hausse du projet de caserne de Conty d'un montant aujourd'hui arrêté à 1,3 millions d'euros.

M. LEFEUVRE estime que l'important est de lancer les études.

M. de JENLIS précise que s'agissant de Conty, le projet a bien avancé.

M. le Président évoque la possibilité d'envisager un prototype de caserne, effectivement construites pour les mêmes besoins.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme QUIQUEMPOIS.

M. FAUVET évoquant les investissements prévus dans les collèges, considère qu'au regard des coûts déjà répartis, les quatre-vingts millions d'euros prévus sur la durée du mandat pour les cinquante collèges publics constituent, selon lui, un faible montant qui ne permettra pas d'être à la hauteur des enjeux.

M. le Président confirme que sur les quatre-vingts millions d'euros d'investissement prévus pour les collèges, il en reste quarante pour les opérations nouvelles auxquels il convient d'ajouter 5,2 millions d'euros évoqués précédemment ; il rappelle que cent trente millions d'investissement sont prévus au total dans le cadre de ce budget primitif 2022 pour l'ensemble de la collectivité et indique que s'il est possible d'en proposer davantage au bénéfice des collèges, ce serait toutefois au détriment d'autres domaines d'intervention. M. le Président reconnaissant les nécessaires travaux sur certains collèges, tels ceux de Flixecourt ou Feuquières, considère, néanmoins, que la plupart des collèges du département sont remarquables.

M. BEUVAIN salue les investissements prévus dans les collèges et interroge sur le projet relatif au collège Rosa Parks à Amiens. Il sollicite également des explications sur l'étendue des travaux inscrits pour le 35 rue Lamarck à Amiens.

M. de JENLIS précise que s'agissant du collège Rosa Parks, le projet définitif n'est à ce jour pas arrêté et sera soumis, en tout état de cause, à l'approbation de l'assemblée ; en ce qui concerne les travaux prévus au 35 rue Lamarck, il souligne tout d'abord qu'il s'agit d'un immeuble remarquable et décrit ensuite la nature des travaux qui s'imposent notamment aux fins d'en consolider la structure.

M. le Président invite les membres de la 4^{ème} commission à se rendre au 35 rue Lamarck afin de découvrir l'étendue des dégradations et constater ainsi la nécessité des travaux programmés dans l'intérêt de la conservation d'un immeuble décrit comme exceptionnel.

M. DUFLOT annonce que les travaux de l'Historial vont reprendre et que leur fin est espérée pour l'été, travaux au terme desquels le musée bénéficiera d'un accueil optimisé. Revenant sur les remarques faites par l'opposition au sujet des collèges, il souligne que les investissements prévus dans ces derniers sont un marqueur fort du budget primitif 2022 ce dont il se déclare ravi.

M. TONOLLI évoque un dysfonctionnement au collège Millevoeye qui a été signalé mais demeure non résolu depuis plusieurs mois ce qui illustre, selon lui, la nécessité de disposer d'un personnel suffisant.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant.

22.3.4 - VŒU « POUR UN ASSOUPLISSEMENT DE L'APPLICATION DE LA LOI « LITTORAL » ET UN DIALOGUE DE PROXIMITE » – Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président précise que le vœu déposé a pour objectif de résoudre le problème rencontré par les hameaux les plus éloignés de la côte qui, actuellement, ne peuvent plus obtenir d'autorisation de construction alors même que le PLU le prévoit.

M. STOTER indique que le groupe « Somme en commun » s'associe au vœu déposé dans l'intérêt des habitants du littoral et qu'il votera pour.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme BENEDINI-POLLEUX pour Mme DARRAS.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, Mme ERCAN s'abstenant.

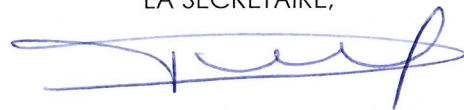
(La séance est levée à 20 heures 07).

.....
LE PRESIDENT,



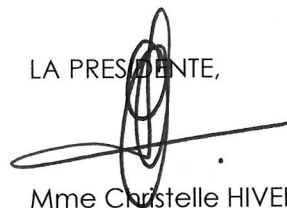
M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LA PRESIDENTE,



Mme Christelle HIVER